



Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 05/04/2024  
Publié le  
ID : 030-213000284-20240402-2024\_04\_48-DE

S<sup>2</sup>LO

Mosaïque  
en Cèze  
L'ASSOCIATION

## AVENANT 2024 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens votée en Conseil municipal du 29 novembre 2023 entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze, représentée par Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire,

Et

L'association Mosaïque en Cèze N° SIRET 41308631500038 dont le siège social est situé au 462, avenue Vigan-Braquet, 30200 Bagnols-sur-Cèze, représentée par Monsieur Vincent POUTIER, Président,

Vu le vote du budget 2024 de la Ville de Bagnols-sur-Cèze en Conseil municipal du 24 janvier 2024,

Un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens est établi pour l'année 2024 :

**L'article « 3.2. Contribution financière de la ville » est ainsi modifié :**

Dans le cadre de cette convention cadre, la Commune contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de

- **190 000 € pour l'exercice 2024 dont 6000 € affectés à la PS Jeunes.**

**Le budget prévisionnel pour l'année 2024 est ci-annexé.**

Le reste de l'article reste inchangé.

Le reste de la convention reste inchangé.

Fait à Bagnols sur Cèze, en deux exemplaires, le

Le Président de l'association  
Mosaïque-en-Cèze

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze

Vincent POUTIER

Jean-Yves CHAPELET